

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MARS 2014 RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Le présent rapport a pour objet de vous informer de l'activité de notre fédération : conseil d'administration et bureau.

Le conseil d'administration conformément à l'article 6 de ses statuts se réunit au moins tous les 6 mois. La dernière réunion du conseil d'administration a eu lieu le 26 octobre 2013, l'assemblée générale s'était déroulée le 30 mars 2013 et suivait le conseil d'administration du 19 janvier 2013.

D'autres réunions du bureau ou élargi se sont déroulées au cours de l'année pour discuter de dossiers précis plus techniques.

Les administrateurs sont régulièrement informés sur les sujets intéressants notre fédération notamment par internet. C'est une masse d'informations qui arrive et qui provient en général de Essonne Nature Environnement qui fédère un grand nombre d'associations dans le département et dans laquelle la FAVO est adhérente. Deux administrateurs de la FAVO sont d'ailleurs administrateurs de ENE.

RAPPORT MORAL

La FAVO fédère 6 associations locales adhérentes et a obtenu le renouvellement de son agrément le 27 décembre 2012 notifié début 2013.

Fondation du bénévolat

Nous avons payé notre cotisation assurance pour 2014. Encore une fois seraient assurés, non seulement les administrateurs de la FAVO mais aussi les dirigeants de droit et de fait des associations adhérentes qui sont membres de notre fédération de par ses statuts.

Relations avec les autres associations de protection de l'environnement

Essonne Nature Environnement.

La FAVO est adhérente depuis sa création et par la présence de deux administrateurs de notre fédération également administrateurs de ENE, nous sommes informés des problèmes d'environnement de tout le département et même de toute l'Ile de France par Ile de France Environnement.

L'UAP

Nos deux représentants participent assez régulièrement aux réunions. Nous espérons que les communes de notre communauté de communes (CCDH) pourront rejoindre le parc régional de la haute vallée de Chevreuse et actuellement Dourdan étant «ville porte ».

Relations avec les communes

En général, lorsque nous pouvons nous rendre disponibles, nous participons aux réunions à l'invitation des Maires. En tant qu'association agréée par le Préfet, nous demandons systématiquement dans notre secteur à être consultée lors des procédures d'urbanisme et parfois même ce sont les Maires qui demandent d'emblée à ce que nous soyons consultés.

Nous suivons les procédures d'urbanisme du début à la fin. Nous donnons notre avis comme personne consultée. Nous vérifions la régularité de la procédure, nous rencontrons non seulement les élus mais aussi les commissaires enquêteurs et si nécessaire nous mettons des observations sur les registres d'enquêtes publiques. Nous assumons actuellement plusieurs procédures en cours sur plusieurs communes et concernant Sermaise rien n'a évolué depuis plusieurs années.

Roinville sous Dourdan

Le 27 mai 2013, la commune de Roinville demandait à la FAVO, un avis comme personne consultée. Nous l'avons adressé le 12 août 2013. Il semblerait qu'il existe divers problèmes avec les services de l'Etat d'autant que le précédent document d'urbanisme a été annulé par le conseil d'Etat.

Les Granges le Roi

L'enquête publique sur la révision simplifiée du PLU concernant l'Abbaye de l'Ouye s'est déroulée entre le 4 novembre et le 6 décembre 2013. Bien avant nous nous sommes manifestés à différents niveaux sur ce dossier par exemple lors d'une rencontre voulue par le Maire et le président de la communauté de communes et également avec les personnes publiques et c'est Michel Launay président de l'association locale qui représentait la FAVO. Le président de la FAVO et Michel Launay ont également rencontré le commissaire enquêteur pour lui faire part de nos observations en particulier sur le projet architectural. Pour être complet à ce stade, la

commune nous a adressé en janvier 2014 un tableau avec les demandes des personnes publiques associées et consultées avec les réponses de la municipalité. Nous suivrons la procédure et notamment l'approbation de la procédure de révision simplifiée probablement pour les prochains mois.

Dourdan : 2 procédures en cours

AVAP

Nous avons suivi toute la procédure, donné un avis, rencontré la commissaire enquêteur etc....

La municipalité nous a adressé le rapport du commissaire enquêteur et nous attendons de connaître les modifications apportées avant approbation au conseil municipal.

Nous avons adressé l'avis de la FAVO le 16 août 2013

Révision du plan local d'urbanisme

Nous avons participé à toutes les réunions dites de concertation. Nous avons donné notre avis le 24 mai 2013. Nous avons rencontré aussi le commissaire enquêteur qui nous a d'ailleurs suivi sur plusieurs points dans son rapport.

Le PLU révisé a été approuvé le 22 novembre 2013 par 14 voix pour, 14 voix contre, 1 abstention la voix du Maire étant prépondérante. Nous sommes intervenus auprès du contrôle de légalité le 27 novembre 2013 et nous avons adressé un recours hiérarchique au Préfet de l'Essonne le 24 janvier 2014. A cet égard, le conseil d'administration a autorisé son président à exercer un recours. A suivre.

Pollutions et plaintes pénales

Sur les différentes plaintes en cours, nous avons peu de nouvelles sauf sur deux.

Pollution Breux Jouy

Le président de la FAVO a été convoqué le 21 octobre 2013 pour confirmer la plainte et ce à la gendarmerie de St Chéron. La plainte sera probablement classée sans suite car les victimes et notamment le Sibso ont été dédommagés par l'assurance et quant à nous, nous n'avons pas de préjudice matériel car il s'agit d'une plainte de principe.

Contamination de la Prédecelle entre Limours et Vaugrigneuse

Là aussi nous avons déposé plainte entre les mains du procureur de Evry le 29 avril 2013 avec ENE et Vivre à Forges. A la demande du parquet en décembre 2013 nous avons été entendus par les gendarmes de Limours le 10 janvier 2014. En réalité le parquet a ouvert une enquête préliminaire.

40^{ème} anniversaire de ENE

Au cours de l'année 2013 nous avons commencé à discuter de la manifestation qui sera organisée par la FAVO sous couvert de ENE le 8 mars 2014 entre 10 H et 12 H

à la suite de notre assemblée générale ordinaire. Le lieu est la Grange à Sermaise et le sujet la pollution Gerber et les sites sévésos à la Rachée à St Chéron. Nous avons élargi cette réunion d'information non seulement aux membres des associations adhérentes mais aussi à la population locale qui doit être informée.

Conclusion

Nous terminerons l'exercice 2013 en soulignant que les administrateurs de la FAVO participent à de nombreuses réunions au-delà de la FAVO et il faudrait insister sur la difficulté de renouveler les équipes le bénévolat ayant ses limites.

Je voudrais remercier tous les administrateurs qui se rendent disponibles malgré leurs occupations professionnelles ou non. Nous travaillons tous pour une bonne cause et c'est cela qui nous motive.

Le président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line extending to the right, and a series of loops and curves below the horizontal line.

Marc Korenbajzer

**FAVO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE**
Association régie par la loi du 1er juillet 1901;
déclarée à la Sous-Préfecture d'Étampes le 24 novembre 1974;
publiée au Journal Officiel du 20-12-1974 ;
agrée par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2012-DDT-SE 633 du 27 décembre 2012
Adhérente à Essonne Nature Environnement
siège : Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron
adresse de correspondance : 23 rue de Chartres 91410 Dourdan

Site : www.favo.fr courriel : courrier@favo.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FAVO DU 4 AVRIL 2015

Conformément aux statuts de la FAVO, les administrateurs de la FAVO ont été convoqués début mars 2015 avec l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire accompagné du rapport d'activités 2014. Le rapport financier 2014 avait été déjà adressé par le trésorier aux administrateurs.

Au début de la séance la feuille d'émargement des présents et représentés a été remplie.

Puis les administrateurs ont débattu des différents points à l'ordre du jour. Pour le rapport d'activités il a été décidé d'ajouter au compte rendu un point sur les délégations de la FAVO. En remplacement de Gildas Le Calvez à la Clef – Orge-Yvette , a été nommée titulaire Nicole Marreau et pour le Sibso titulaire Rosa Lestienne et suppléante Nicole Marreau.

Au CSS Gerber, les services de l'Etat ont accepté que Jean Paul Gabireau représente la FAVO à coté des représentants du Cane et de Sermaise Environnement associations adhérentes.

Pour mémoire le conseil d'administration de la FAVO s'est réuni formellement 3 fois en 2014 le 8 mars 2014, le 7 juin 2014 et le 6 décembre 2014 plus des bureaux élargis notamment pour préparer le 40^{ème} anniversaire de notre fédération.

Le rapport d'activités 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Concernant le rapport financier il a également été approuvé à l'unanimité pour l'année 2014.

Renouvellement du conseil d'administration

Pour les administrateurs rééligibles ont été réélus les administrateurs suivants :

Marc Korenbajzer, Michel Launay, Françoise Mure, Carole Quemener

